Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260316-DCA_2026_05-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE CAST

REUNION DU 5 MARS 2026

Le 5 mars 2026 à 17h45, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de CAST, légalement convoqué le 27 février 2026 au titre des articles R. 123-16 et R. 123-17 du C.A.S.F., s'est réuni en Mairie de CAST, sous la présidence de Madame Laurence LE BERRE. Ce Conseil d'administration a été convoqué suite à l'absence de quorum lors de sa réunion organisée le 26 février 2026 à 19h00

Etaient présent(e)s : Madame Laurence LE BERRE, Madame Emilie ARZUL, Madame Caroline HASCOET, Monsieur Pierre RIOU, Madame Christine LE FOLL, Madame Laurence LAGADEC, Madame Nathalie GAONAC'H.

Absent(e)s : Monsieur Simon BOUGUYON, Madame Evelyne BRIAND, Madame Sylvie FELZINE, Monsieur Jacques GOUEROU, Madame Marthe LE PAGE, Madame Maryse MARCHADOUR, Madame Sylvie ROGNAN

Procurations : Madame Sylvie ROGNAN donne pouvoir à Madame Nathalie GAONA'CH

Secrétaire de séance : Madame Christine LE FOLL

DCA 2026-05 : AIDES ET SECOURS

Madame La Vice-Présidente expose une situation rencontrée lors de la fin d'année 2025.

Le C.C.A.S. de CAST a pris en charge le dossier de Madame TINILOA Télésia, mise à la rue, début le 11 novembre 2025.

Cette prise en charge s'est caractérisée par un accompagnement dans des démarches administratives, un accompagnement physique, mais aussi financier :

- Une première prise en charge de 3 nuitées aux gîtes Picabreizh réglée par le C.C.A.S. (212,34€)
- S'en est suivi un hébergement au Centre d'Accueil du Juvénat du 14 novembre au 19 décembre 2025.
  Si le secours populaire a bien aidé en partie concernant cet hébergement (300€), le reste à devoir est de 678,82€.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la prise en charge totale des factures de Madame TINILOA Télésia, directement auprès du Centre Social du Juvénat Notre-Dame à Châteaulin.

Pour extrait certifié conforme

La Vice-Présidente,
Laurence LE BERRE